

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 22; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclamés... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 6.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Mai 1879.

Bulletin politique.

Sommes-nous en guerre avec le gouvernement de l'empereur Alexandre? Les armées françaises vont-elles recevoir l'ordre de marcher sur un point quelconque pour y combattre les armées russes?

On serait tenté de le croire en lisant certains articles de la République française et de quelques autres organes. Or, comme cela n'est pas, on doit s'étonner que les gouvernants de la République n'empêchent pas leurs confidentiels de tenir un langage aussi véhément et aussi inconvenant à l'égard d'une des grandes puissances de l'Europe, avec laquelle la France est en paix et dont l'ambassadeur vit parmi nous.

De quel droit la République française attaque-t-elle le gouvernement russe qui prend des mesures de rigueur contre une association d'assassins? Charbonnier est maître chez lui. On peut trouver ces mesures draconiennes; il se peut aussi qu'elles ne soient pas efficaces contre le mal, et c'est là le principal reproche qu'on peut justement leur faire; mais certainement elles ne sont pas plus draconiennes que les crimes qu'elles visent ne sont atroces.

En tout cas, le spectateur éloigné n'est pas en situation de porter un jugement exact sur des mesures d'administration intérieure; il peut exprimer un avis, donner des conseils, mais à la condition qu'avis et conseils soient exprimés dans des termes qui excluent tout soupçon de malveillance.

La République française méconnaît cette règle de bienséance internationale, et en cela, nous avons le regret de le dire, elle n'est pas seule. D'autres feuilles républicaines critiquent également le gouvernement russe et cherchent à le faire paraître dans son tort, aux yeux de ses sujets égarés. Cette attitude

est compromettante pour notre pays, et elle n'est même pas prudente au point de vue républicain.

Il ne faut pas que les gouvernements monarchiques de l'Europe puissent, de loin, suspecter les républicains français de vouloir entraver l'adoption de mesures en vue de la sauvegarde de l'ordre social. Notre action diplomatique, grâce à nos désastres, est déjà restreinte; raison de plus pour que nous évitions tout ce qui pourrait froisser les grands cabinets et les indisposer à notre égard.

Ah! ils ne seraient pas blancs les journaux conservateurs qui tiendraient le langage de la République française!

Ce qui paraît particulièrement irriter l'épiderme sensible de certains de nos publicistes, c'est un article du Journal de Saint-Petersbourg rappelant aux gouvernements étrangers leurs obligations internationales.

Tout le monde sait que l'Angleterre et la Suisse sont les refuges de l'écume démagogique de tous pays, en même temps que les officines des complots contre les gouvernements monarchiques du continent. Les chefs de l'Internationale résident à Londres, à Genève, à Zurich; ils sont en correspondance suivie avec tous les démagogues de France, d'Italie, d'Allemagne et de Russie. Les procès de tous les régicides et assassins révolutionnaires des derniers temps démontrent que dans tous ces crimes figure, de près ou de loin, quelque réfugié d'Angleterre ou de Suisse. Est-il donc si étonnant, dès lors, que, le lendemain de l'attentat contre le czar, un journal russe rappelle que tous ces forfaits sont plus ou moins préparés et soufflés du dehors?

La presse russe n'a fait qu'exprimer ce que nous pensons tous depuis longtemps, à savoir que la révolution internationale ne saurait être efficacement abattue que par des mesures communes, dont la plus importante serait l'expulsion d'Angleterre, de Suisse et de toute l'Europe, de tous les conspirateurs contre le repos général.

De quoi se montre-t-on donc si irrité? Est-ce parce que la feuille russe avait fait

aussi une légère allusion à certains hommes et à certains faits en France? Ceci regarde notre gouvernement et nos tribunaux.

Qu'ils y veillent, qu'ils se disent que leur indolence ou leur tolérance à l'égard des écarts de notre radicalisme indigène suscite nécessairement le déplaisir des gouvernements étrangers, en même temps qu'elle affaiblit le crédit moral de la France au dehors.

Chronique générale.

Le Sénat a repris ses travaux hier; pour cette première réunion, il y avait très-peu de sénateurs.

Le président s'est fait l'interprète des regrets causés par la mort de M. de Greffulhe. Lecture d'une lettre de M. de Rainneville et Lacave-Laplagne, donnant leur démission de secrétaires, en raison du désaccord absolu qui s'est produit entre eux et les autres membres du bureau dans la dernière réunion, et déclarant toutes les résolutions qui peuvent être prises.

M. de Gavardie a demandé à interpeller le garde des sceaux sur les atteintes portées à l'indépendance et à la dignité de la magistrature. Le Sénat décide que le débat aura lieu immédiatement.

M. de Gavardie, qui avait fait observer que le Sénat n'était pas en nombre, a retiré son interpellation.

L'interpellation de M. Chesnelong sur les pourvois formés par les instituteurs congréganistes a été, d'un commun accord, fixée à jeudi.

Le Sénat, sur la demande de M. H. de Saisy, a renvoyé à huitaine la discussion sur la prise en considération de la proposition faite par ce sénateur en vue du rétablissement du scrutin de liste.

Le Président de la République ne voulant pas prendre de décision au sujet de la réin-

tégration des communards amnistiés dans la situation de légionnaires, a prié le grand chancelier de s'entendre avec le ministre de la guerre.

Malgré l'opposition du général Vinoy, dit le Voltaire, il a été décidé que le sous-intendant Brissy serait réintégré. Une note paraitra, à ce sujet, à l'Officiel.

A la commission du budget, le rapporteur du budget de la Légion d'Honneur a demandé une augmentation pour payer aux communards amnistiés, au cas où ils seraient réintégré, leur pension depuis l'époque où ils ont été radiés; il y a, dans ce cas, 45 légionnaires et 60 médailles militaires.

M. Waddington va considérablement modifier le personnel des attachés militaires de France à l'étranger.

On lui en demandait la suppression complète, mais il n'a voulu consentir qu'àux modifications.

Il paraît qu'à Versailles on se montre grandement mécontent de l'administration du maire, M. Rameau, ce fier républicain aux allures tranchantes. On nous dit qu'une pétition se colporte en ce moment, dans chaque rue de Versailles, pour demander au préfet de Seine-et-Oise le remplacement du maire, qui n'a plus ni la confiance, ni la sympathie de ses administrés.

Nous apprenons que notre estimable confrère, le directeur de la Gazette de Seine-et-Oise, échange en ce moment du papier timbré avec le maire de Versailles, M. Rameau, député, très-rétif, paraît-il, aux légalisations des signatures sur les pétitions catholiques.

Nous croyons savoir que les préfets ont reçu l'ordre de faire saisir, partout où elle serait présentée ou vendue, la brochure ayant pour titre: A bas les Jésuites! A bas les Calotins! Il paraît même certain que des poursuites vont être dirigées contre l'auteur et l'imprimeur de cet immonde et dégoûtant pamphlet.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN BON SAMARITAIN.

(Suite.)

II.

Marthe, la jeune femme de Conrad, ne s'était pas attendue à éprouver un jour les souffrances de la faim, lorsque, trois ans auparavant, elle quittait la maison de ses parents pour suivre, de Dissentis à Ursern, par-dessus l'Oberalp, le jeune chasseur de chamois.

Un petit troupeau sur l'alpage et la carabine de son mari avaient suffi jusque-là aux modestes besoins du ménage, et en continuant à travailler honnêtement, ils s'étaient vus à la veille de jouir d'assez d'aisance.

Mais tout venait de subir un changement inattendu. La guerre, avec son cortège de réquisitions, de dévastations, de pillage, avait jeté dans ces montagnes ses bataillons qui s'y précipitaient comme des avalanches dévastatrices. Tout avait été pillé dans la maisonnette du chasseur de chamois, et Marthe était là, pâle de souffrance et penchée sur la couche où reposait son petit garçon,

se demandant avec angoisse comment elle apaiserait sa faim quand il se réveillerait.

Autour de la petite maison régnait la même désolation que dans le cœur de la pauvre mère. L'étable qui abritait, il y a quelque temps, un gai troupeau de chèvres, était démolie, et l'on voyait à des places noires sur le gazon que la charpente avait servi à alimenter les feux de bivouac des soldats. Des os à demi calcinés, épars parmi la cendre et les poutres carbonisées, voilà tout ce qui restait du troupeau de la petite famille.

La porte de la chaumière avait même disparu, et l'entrée n'était fermée que par quelques planches appuyées au mur.

L'humide brouillard, poussé par le vent d'est, pénétrait à travers les fenêtres défoncées, et la pauvre mère, tremblante elle-même de froid, devait se courber et comme se blottir sur son enfant pour le préserver de l'air glacial. Ses larmes ne cessaient de tomber sur la petite couche, pendant que ses lèvres, écho d'un cœur cruellement éprouvé, invoquaient avec ferveur le secours du ciel.

Courage, pauvre mère! la Providence ne demeurera pas sourde à tes prières.

Marthe se releva enfin et regarda autour d'elle, cherchant de quoi boucher les ouvertures des fenêtres; mais les pièces de vêtement qui avaient échappé au pillage servaient de couverture à l'en-

fant, et même le fichu qui protégeait ordinairement le sein de la mère avait été noué avec sollicitude autour de la tête du nourrisson.

Marthe ouvrit doucement la porte de la pièce où elle se trouvait, et arriva par la petite cuisine jusqu'aux planches qui fermaient l'entrée de la maison.

Elle regarda avec précaution à travers les interstices; mais l'épaisseur du brouillard ne permettait d'entrevoir l'arbre le plus voisin que comme une sorte de fantôme se balançant sous le vent.

Elle s'empressa de déplacer la lourde pierre qui maintenait les planches, en écarta une, et sortit de la maisonnette.

Recueillant alors les brins de paille à demi-consumés et épars allumés par les soldats, elle rentra bientôt avec son tablier plein, sans songer dans sa hâte à rouler de nouveau la pierre devant l'entrée.

L'enfant dormait encore, et son rêve le faisant sourire dans son sommeil, la pauvre mère en conclut avec bonheur que ni la faim ni le froid ne tourmentaient la chère créature, et elle essaya de boucher les ouvertures des fenêtres avec la paille qu'elle venait de ramasser.

La pauvre femme était loin d'en avoir fini avec ce travail, lorsqu'elle se sentit tout à coup saisie par deux bras vigoureux.

Plaine d'effroi, Marthe se retourna; mais le cri d'angoisse qu'elle allait pousser expira sur ses lèvres

en voyant l'individu qui se trouvait devant elle: c'était un de ces personnages équivoques qui se racontent partout à la suite des armées en campagne, comme les bêtes fauves dans les pays infestés de contagion.

Soldat rapacé et trainard tout à la fois, espion et bandit, cette espèce de loup-cervier à face humaine était encore plus à redouter des malheureux habitants que les colonnes régulières des armées en campagne.

— Que voulez-vous? dit Marthe en faisant un effort surhumain pour parler avec calme. Est-ce la faim qui vous a fait entrer ici? Je n'ai rien; je ne peux rien vous donner.

— Il me faut votre argent...

— De l'argent! mais je n'en ai pas.

— Nous verrons cela... Je découvrirai bien la cachette. Nous avons le temps, d'ailleurs; il s'écoulera quelques heures avant que ton mari revienne de la montagne; je l'ai vu tout à l'heure gagner les hautes régions.

Disant cela, le bandit s'avança dans la chambre, et la jeune femme, saisie d'épouvante à la pensée qu'elle était éloignée de tout secours, se rejeta vivement en arrière vers le lit de son enfant.

— Au secours! au secours! Mon Dieu, n'avez-vous donc abandonné? s'écria-t-elle d'une voix étouffée.

— Pas tant de cris, fit le garnement d'un ton de

On paraît considérer aujourd'hui, dans les sphères politiques, le rapport de M. de la Forge, sur la liberté de la presse, comme l'indice d'une prochaine suppression de la direction de la presse au ministère de l'intérieur. C'est là une erreur partagée par beaucoup de personnes, qui croient ainsi que le gouvernement demandera l'abolition du cautionnement des journaux, pour rendre la liberté plus complète. Etrange illusion dont on reviendra bientôt lorsqu'on connaîtra le système qui semble prévaloir en ce moment dans les conseils du cabinet.

Ce système, qui est celui des fortes amendes, impliquera nécessairement, comme garantie, le maintien du cautionnement que l'on se propose d'élever beaucoup plus haut que celui qui est exigé aujourd'hui.

Quant à la surveillance des journaux, elle existera toujours au point de vue répressif, et comme service de renseignements pour les ministres qui en comprennent toute l'utilité.

Pour consoler M. Jules Ferry de la censure qui lui a été infligée par 33 conseils généraux, des maires républicains font ce qu'ils peuvent pour entraver la marche du pétitionnement par les difficultés qu'ils élèvent quand on leur présente des signatures à légaliser.

Ces petites laquinerie n'empêcheront pas l'explosion du cri public contre les lois Ferry, et c'est au milieu d'un concert de protestations que le gouvernement va se présenter devant les Chambres pour justifier ce qu'il a fait et surtout ce qu'il n'a pas fait. Le pétitionnement catholique d'un côté, et de l'autre, le mouvement protectionniste qui se développe de plus en plus, sont deux témoignages éloquents de l'incertitude qui règne dans les conseils du gouvernement.

Cette situation est parfaitement définie en ces termes par la *Patrie* :

« Malheureusement, dit-elle, le gouvernement dont nous ne jouissons guère paraît peu apte à réaliser ce qu'on voudrait espérer de lui dans cet ordre d'idées et de faits. Livré tout entier aux ardeurs politiques, préoccupé uniquement du soin de satisfaire les rancunes électorales des députés et d'opprimer les conservateurs, entraîné par un courant de haines et de passions malfaisantes, il croit accomplir toute sa mission en fondant la République sur l'accablement de ses adversaires. Hors de là, rien d'éclairé, rien de pratique, rien d'utile, de libéral et de sage ! »

Ce tableau est peu flatteur pour le gouvernement, mais niera-t-on qu'il soit ressemblant ?

M. Jules Ferry harcèle toujours ses collègues du cabinet pour obtenir l'annulation des vœux émis par les conseils généraux contre ses projets de loi. Il ne paraît pas, jusqu'à présent, que les vœux de M. J. Ferry aient beaucoup de chances d'être ac-

raillerie, sinon je vais te bâillonner, et je chercherai ensuite...

— C'est ce que nous allons voir, infâme scélérat ! s'écria-t-on à ce moment derrière lui.

Et en même temps le bandit sentit sur son épaule une main de fer. Quand il se retourna, son regard plongea dans les yeux étincelants de colère de Conrad, qui criait en le secouant rudement :

— Que cherches-tu ici, exécutable coquin ?

Une lutte s'engagea. Une forte détonation retentit tout à coup, et en quelques secondes la chambre fut remplie d'un épais nuage de fumée.

Conrad recula en chancelant, et sa pauvre femme le reçut dans ses bras en poussant un cri déchirant.

(A suivre.)

La publication du THÉÂTRE COMPLET DE EUGÈNE LABICHE se poursuit avec autant de régularité que de succès. La Librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente le tome huitième qui renferme cinq charmantes comédies : *Les Petites-Mains*, *Deux Merles blancs*, *La Chasse aux corbeaux*, *Un Monsieur qui a brûlé une dame*, *Le Clou aux maris*. Cette publication, où sont rassemblés et remis en lumière tant de petits chefs-d'œuvre d'esprit et de gaieté, nous paraît devoir assurer la réception de M. Eugène Labiche à l'Académie française.

cueillis, les ministres se rendant assez bien compte de la singularité d'une décision qui laisserait debout toutes les manifestations favorables aux projets et bifferait toutes les autres. D'ailleurs, le conseil général de la Seine ayant lui-même fait une proposition bien plus nettement politique, il faudrait, a fortiori, annuler cette dernière ; et avec les conseils parisiens on y regarde à deux fois avant de soulever un conflit.

Le gouvernement continue sa politique économique et commerciale, laquelle consiste à ne rien faire et même à ne rien vouloir. On lit dans certaines feuilles :

« Au dernier conseil des ministres, on s'est occupé longuement de la question des tarifs et des traités de commerce. Aucune décision n'a été prise. »

C'est évidemment un cliché, et qui peut servir longtemps encore. Le gouvernement, paraît-il, peut attendre.

Le gouvernement, oui, mais les intérêts en souffrance sont un peu plus pressés.

Personne n'ignore que M. de Freycinet, ministre des travaux publics, s'est adressé aux houillères anglaises pour les fournitures des charbons destinés aux nouveaux chemins de l'Etat. Cet exemple, si patriotique, vient d'être suivi par la municipalité radicale d'Angoulême, qui vient de publier l'avis suivant :

« La mairie d'Angoulême procédera, le 17 mai, à l'adjudication de 280,000 kilogrammes de houille.

» Le charbon sera de provenance anglaise et des seules mines de Cardiff. »

Voilà ce qui s'appelle appliquer les doctrines du libre-échange dans tout ce qu'elles ont de plus antifrancçais. Favoriser le commerce anglais au lieu de travailler à la prospérité de l'industrie nationale, c'est là un procédé que nous nous dispenserons de qualifier.

Un incident des plus graves vient de se passer à l'école normale de gymnastique de Joinville-le-Pont.

Une centaine de caporaux et soldats détachés à cette école ont quitté le camp de Saint-Maur et ont manqué à tous les exercices de la journée. Ils ne sont rentrés que dans la soirée pour l'appel.

Cet acte d'indiscipline est dû, paraît-il, au mécontentement produit par suite de la fréquence des distributions de biscuit ; les sous-officiers et les caporaux de cette école se seraient plaints de ce que cet aliment est trop peu nutritif, en raison des fatigues que leur causent les exercices de force et d'adresse qu'ils sont obligés de faire.

Une enquête est ouverte.

FRUITS DE L'ENSEIGNEMENT LAÏQUE.

M. Auguste Nicolas dit aujourd'hui, dans la *Civilisation* : « L'importance de la liberté de l'enseignement a toujours été en raison de la licence de l'enseignement officiel. »

Rien de plus vrai ; mais les républicains nous disent : De quoi vous plaignez-vous ? Est-ce que l'enseignement officiel n'est pas religieux ? De par la loi, l'instituteur laïque donne aux enfants « l'instruction morale et religieuse. » En vertu de la loi, il leur apprend le catéchisme ; souvent même les conduit à l'église ; chaque lycée possède son aumônier, qui, le dimanche, chante la messe et les vêpres, prêche au besoin, confesse, etc. L'Université tout entière repose sur l'idée religieuse. Napoléon I^{er}, son fondateur, disait, dans son décret d'organisation (art. 38) : « La foi catholique sera la base fondamentale de tout établissement d'instruction. » Encore une fois, de quoi vous plaignez-vous ?

Nous savons que la croyance en Dieu est inscrite dans nos codes, mais nous savons aussi que nos maîtres actuels n'ont qu'un désir : l'en chasser. Ils veulent biffer Dieu.

Ils y sont déjà parvenus en partie. Malgré la loi, malgré les décrets constitutifs de l'Université, l'enseignement de l'Etat n'est que trop souvent irreligieux. Sans doute il y a des professeurs de l'Etat qui sont d'excellents chrétiens, mais ils ne

forment qu'une minorité. Cette minorité est même plus nombreuse qu'on ne croit généralement ; mais, avec des ministres comme M. Ferry, elle deviendra de plus en plus faible, car ces professeurs chrétiens sont dénoncés aux sévérités du grand maître et plusieurs ont déjà été frappés.

Mais le bon vouloir de ces maîtres est paralysé par une foule d'influences contraires, venant de l'intérieur ou de l'extérieur, et le résultat définitif est celui-ci : les élèves, à la fin de leurs études, ont, en général, perdu la foi.

Des faits récents viennent confirmer, d'une manière éclatante, cette vérité déjà vieille. Le *Journal de Roanne* du 4 mai dit :

« Le dimanche des Rameaux, un élève du collège de Roanne, conservant dans sa bouche l'hostie qu'il venait de recevoir à la Table de la communion, l'a crachée dans son livre et pliée dans un morceau de papier. Au sortir de l'office, il a dit à ses camarades qu'il avait le bon Dieu dans sa poche, et a fini par leur montrer l'hostie, en les invitant à regarder à travers s'ils la verraient dedans. L'hostie, après avoir été profanée, aurait été détruite.

» Informé de ce fait par des parents auxquels des enfants l'avaient révélé pendant les vacances de Pâques, M. l'aumônier aurait réclamé de M. le principal le renvoi du coupable. M. le principal a refusé de chasser un élève pour... ces choses-là, et en effet l'élève est toujours au collège : ce n'est pas un boursier. »

Dira-t-on que cet horrible sacrilège est un fait isolé ? Nous répondrons qu'il ne se serait pas produit dans un milieu chrétien. Et ce principal qui refuse de renvoyer un élève pour ces choses-là ! Veut-on nous le faire prendre pour un chrétien, ou croit-on que l'établissement tout entier ne se ressent pas de l'incrédulité de son chef ?

Voilà un autre fait. Au lycée de Lille existe une musique militaire, qui avait coutume d'accompagner les processions de la Fête-Dieu ; l'année dernière, les jeunes musiciens se sont, dit-on, refusés à prendre part à une cérémonie religieuse. Dimanche dernier c'était la première communion au lycée de Lille, dans l'intérieur de la chapelle ; la cérémonie a été fort convenable et les jeunes communions ont eu une attitude très-édifiante. Ils sont jeunes et l'aumônier exerce encore sur eux une heureuse influence. Mais leurs aînés les ont accueillis, à la sortie de l'église, au son de la *Marseillaise* ; les musiciens soufflaient à pleins poumons dans leurs instruments et les autres applaudissaient. N'était-ce pas un bon tour joué aux cléricaux ? Et cela avec l'assentiment de l'autorité universitaire !

Terminons par un fait plus grave et plus décisif. Dans ce même lycée de Lille, un des plus importants de France, « il n'y a eu, dit la *Vraie France*, que huit communions pascales : trois pour la première division, une pour la division moyenne, et quatre pour la petite division.

Sur plusieurs centaines d'élèves, huit seulement ont accompli leur devoir pascal. Ce fait est-il assez éloquent ? Il se reproduit dans des conditions peut-être moins fâcheuses dans tous les lycées de France ; nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti par personne, qu'il n'y a pas en France un seul lycée où tous les élèves catholiques fassent leurs Pâques, pas un seul où les abstentions ne soient très-nombreuses.

Donc, au point de vue religieux, les établissements universitaires ne donnent pas aux parents chrétiens les garanties qu'ils sont en droit d'exiger.

Plus la République avancera dans la voie où M. Ferry la conduit, plus l'esprit religieux s'affaiblira dans les écoles de l'Etat. Par conséquent, plus nous serons fondés à réclamer la liberté de l'enseignement.

« Y a-t-il, disait Ledru-Rollin, une souffrance plus grande pour l'individu que l'oppression de sa conscience, que la déportation de ses fils dans des écoles qu'il regarde comme des lieux de perdition, que cette conscription de l'enfance violemment traînée dans un camp ennemi et pour servir à l'ennemi ? »

La République nous impose l'enseignement obligatoire, elle décrète la conscription de l'enfance ; qu'elle ne nous oblige pas du moins à déporter nos fils dans des lieux de perdition.

Les libéraux chantaient autrefois :

Qu'on puisse aller même à la messe, ainsi le veut la liberté.

Que l'enfant puisse aller même dans une école chrétienne, ainsi le veut la liberté ; et pour cela, qu'on nous laisse nos écoles et nos professeurs, congréganistes ou non.

H.-A. MARTIN.

Etranger.

RUSSIE. — Nous trouvons dans une correspondance du *Soleil* les détails suivants au sujet des interrogatoires subis par Solowieff après son attentat contre le czar :

« Aussitôt le meurtrier mis sous les verrous, le général Drenteln se fit introduire auprès de lui pour lui faire subir le premier interrogatoire. Solowieff, malade et brisé, se déclara hors d'état de répondre. Toute la semaine qui a précédé son incarcération à la forteresse de Pétropaulowsk, il s'est obstiné à refuser de répondre, en disant fièrement à ceux qui l'interrogeaient :

« Ce n'est pas à vous, mais à la postérité et à l'histoire qu'appartient le jugement de mon action. »

« Ce n'est que plus tard que Solowieff tomba dans une espèce de mélancolie qui lui fit trouver le temps long. Il paraît brisé, et les tortures des interrogatoires auxquels on le soumet n'y sont certes pas pour peu de choses. Bientôt Solowieff demanda à faire des révélations. Il nomma d'abord ses quinze complices de la ligue de Kiew, lesquels ont été immédiatement arrêtés. Il ne dénonça, à Saint-Petersbourg, qu'un certain Budkiewicz, proche parent du général Zourov, qui serait l'auteur de l'attentat contre le général Drenteln. Il avoua ensuite que la société à laquelle il appartient prend son mot d'ordre à Genève. Enfin il découvrit tout le plan arrêté par les nihilistes dans le cas de la réussite de l'attentat contre le czar.

« Ce plan était, il faut l'avouer, conçu avec une certaine audace. On se souvient que Solowieff portait un uniforme et un képi de fonctionnaire. L'attentat réussi, on comptait répandre dans le peuple le bruit que le czar avait été assassiné par les fonctionnaires, se mettre à la tête de la populace, et, sous prétexte de venger l'empereur, organiser un massacre de personnages officiels. Ce devait être une épouvantable Saint-Barthélemy dans la capitale. Solowieff a dit, pour s'excuser, que le sort l'ayant désigné, il avait renoncé à tirer sur le czar, il aurait certainement mis à mort par ses complices. Il n'avait pas conçu personnellement l'idée de ce meurtre, et, comme il est excellent tireur, affirme avoir fait exprès de manquer sa victime.

« Solowieff, dans la forteresse de Pétropaulowsk, est enfermé dans la cellule qu'il occupait autrefois le grand-duc Alexis. »

Le massacre général de tous les hommes du gouvernement projeté par les nihilistes révèle l'audace de cette secte et montre de quels exploits elle est capable.

Seulement, les aveux de l'assassin ont permis de mettre la main sur quelques chefs. Cette mesure arrêtera sans doute les autres, au moins pour quelque temps.

ITALIE. — Des dépêches diplomatiques de Rome racontent que le roi Humbert ne cesse de recevoir des lettres anonymes qui le menacent de mort. La famille royale voudrait bien trouver un prétexte de quitter Rome.

Chronique militaire.

Il est question de confier l'inspection générale des Ecoles militaires en 1879 à M. le général Berthaut.

M. le général de brigade Segretain est chargé de l'inspection générale, en 1879, du 8^e arrondissement du génie, comprenant les directions de Tours, de Limoges, de Rennes, de Nantes et de Brest.

M. Gerrier, médecin-inspecteur, est chargé de l'inspection médicale du 2^e arrondissement, comprenant les 4^e, 9^e, 12^e et 17^e corps d'armée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous subissons des variations de température brusques et excessives qui exercent

sur les récoltes la plus désastreuse influence. Après deux jours de chaleur où le thermomètre s'était élevé jusqu'à 18 degrés, un vent glacé a fait descendre sensiblement la température. Les blés souffrent gravement, les prairies ne poussent pas, et la vigne, déjà atteinte sur plusieurs points, est exposée à des gelées matinales.

Si l'on ajoute à ces prévisions d'une mauvaise récolte et à ces anxiétés la souffrance des industriels et les grèves qui se produisent, il devient évident, malheureusement, que la classe ouvrière aura des jours très-difficiles à traverser.

On lisait avant-hier dans *Paris-Journal* :

« M. Rameau, maire de Versailles, est poursuivi à la requête du gérant de la *Gazette de Seine-et-Oise*, pour refus de légalisation de signatures apposées sur quatorze feuilles de pétitions contre le projet Ferry. »

« Nous prendrons la liberté, » dit le *Journal de Maine-et-Loire*, « de recommander cette petite nouvelle à l'attention de certain maire de l'arrondissement de Saumur, qui ferait bien peut-être d'aller voir M. le sous-préfet Demangeat et de demander à ce dernier si, par hasard, il n'aurait pas de nouvelles instructions à donner à son subordonné. »

A Saumur, 25 feuilles de pétitions ont été couvertes de signatures en quelques jours.

Les personnes qui s'étaient chargées de ces protestations contre les projets Jules Ferry se sont présentées devant M. Bodin, premier adjoint; elles ont certifié la sincérité des signatures apposées sur chaque feuille, ont signé en sa présence, et M. Bodin a légalisé ces dernières signatures de la meilleure grâce.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR

8 mai 1879.

Les porteurs d'actions qui voudraient se dispenser de faire le voyage de Poitiers pour toucher la répartition de 200 fr. annoncée, pourront déposer leurs titres entre les mains de M. Lecoy, juge de paix, le samedi 18 de ce mois.

Tours. — On lit dans *l'Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Comme nous l'avons annoncé, le conseil municipal a émis un vœu supprimant la liberté des processions dans les rues de la ville de Tours. »

Sur 27 conseillers présents, 14 ont voté pour, 8 contre, un s'est abstenu. Trois conseillers étaient absents. Ils étaient, nous dit *l'Union libérale*, d'avis d'émettre ce vœu; l'administration, réservant son avis, n'a pas pris part au vote.

Pour que le vœu formulé dans la séance de lundi reçoive son exécution, il faut que le maire signe un arrêté conforme au vœu exprimé. Or, si nous sommes bien informés, M. le maire de Tours n'est rien moins que disposé à prendre une mesure qui blesserait dans leurs sentiments les plus respectables la majeure partie de ses administrés. M. Belle sait, mieux que personne, que les processions n'ont jamais donné lieu à aucun conflit; il n'ignore pas que la grande majorité des habitants s'associe plus ou moins directement à ces solennités; M. Belle lui-même, dans des temps qu'il regrette peut-être, s'honorait de prendre place au milieu du cortège.

D'autre part, M. le maire de Tours sait aussi que les processions donnent lieu à un mouvement d'affaires profitables au commerce local. C'est là bien certainement un des plus petits côtés de la question, mais un administrateur soucieux des intérêts de la cité doit cependant s'en préoccuper.

Pour tous ces motifs, nous pensons que M. le maire de Tours ne consentira pas à ratifier un vœu émis par quatorze conseillers municipaux seulement.

En attendant, le public éclairé peut comparer la conduite de ceux qu'on appelle des réactionnaires à celle que tiennent les prétendus libéraux qui veulent nous mener au gré de leur intolérance. Nous avons eu, en plein ordre moral, des manifestations républicaines de toute nature :

Ici, à nos portes, nous avons entendu tout le tapage fait à l'occasion de ce que nous avons nommé la canonisation de Paul-Louis Courier. Nous ne parlons que pour mémoire de ces cérémonies grotesques autant que républicaines qui accompagnent la plantation des arbres dits de la liberté. En ce moment même, les fortes têtes librepenseuses du département préparent une manifestation en l'honneur de Rabelais

qu'ils revendiquent comme un des leurs. Nul cependant, parmi les adversaires du joli régime dont nous jouissons, ne s'avise de demander qu'on mette obstacle, par la force, à ces cérémonies laïques.

Que les républicains imitent donc les conservateurs. Qu'ils ne confisquent pas la liberté à leur profit et, de même que nous ne cherchons pas à les empêcher d'avoir le monopole des cérémonies tapageuses, qu'ils nous laissent libres d'accompagner, si bon nous semble, des processions dont l'origine est aussi antique que respectable. »

La deuxième séance du tir de l'armée territoriale et de la réserve de l'armée active aura lieu dimanche prochain 11 mai, de 8 heures à 11 heures du matin, sur le terrain du Meneton, à Tours.

Nous rappelons que tous les militaires appartenant aux réserves et à l'armée territoriale peuvent venir prendre part à ce tir, qui a lieu régulièrement, tous les quinze jours, le dimanche matin.

LA CAVALCADE DE LAVAL.

On lit dans *l'Indépendant de Laval* :

La cavalcade organisée à l'occasion du Concours régional a eu lieu dimanche et a été favorisée par un très-beau temps.

Dès la veille, notre ville était envahie par une foule d'étrangers qui venaient assister à nos fêtes, et dimanche, dans la matinée, les trains du chemin de fer et des milliers de voitures, débouchant de toutes les routes, ne cessaient d'amener de nouveaux visiteurs.

Samedi soir, conformément au programme, l'ouverture des fêtes a été annoncée par une retraite aux flambeaux qui, partie de la place de l'Hôtel-de-Ville à neuf heures, a parcouru les rues de notre cité et s'est terminée à onze heures.

Le défilé était composé de 8 trompettes d'artillerie et de six sonneurs de trompes à cheval, lesquels étaient suivis de la musique municipale, de la musique du 10^e de ligne et de dix ou douze hérauts d'armes à cheval portant chacun une bannière. Le cortège était entouré de porteurs de torches et de lanternes vénitiennes dont les feux produisaient dans la nuit un très-bel effet.

Avant de partir, un artificier lançait de temps à autre des fusées et faisait éclater des bombes, à la lueur et au bruit desquelles les chevaux, habitués sans doute au vacarme de l'artillerie, ne manifestaient aucune émotion.

Le lendemain dimanche, à 10 heures, la musique municipale de Laval s'est rendue à la gare pour recevoir la musique de Châteaugontier. Les deux musiques sont rentrées en ville en faisant entendre alternativement divers morceaux. Arrivées sur la place de la préfecture, elles se sont séparées, la musique de Laval se dirigeant vers la mairie, tandis que la musique de Châteaugontier allait donner une aubade à M. le préfet dans la cour de l'hôtel de la préfecture.

A midi, la cavalcade se formait sur la route de Mans, dans le pré, dit de la Cœconnière, et se mettait en marche dans l'ordre suivant :

Huit trompettes et clairons en costume Louis XV. Char de l'armée, très-bien décoré de trophées d'armes, de piles de lambours entourant une pièce d'artillerie de proportions monumentales, de cuirasses, etc., le tout pavoisé de nombreux drapeaux, suivi d'un groupe de cavaliers revêtus de l'armure des chevaliers du moyen âge.

La musique militaire, costume Henri III. Char de Cendrillon. — Construction élégante; mais la malheureuse Cendrillon trônant sur ce char paraissait un peu isolée. Groupe de pages et seigneurs de costumes un peu variés. Troupe de valets et de hallebardiers Henri III.

Six sonneurs de trompe. — Toques noires avec plumes blanches et casacaques rouges. Ces sonneurs ont été très-gâtés pour la perfection et l'ensemble de leur jeu.

Char de la Belle-au-Bois-Dormant, précédé et suivi d'archers et de seigneurs.

Musique de Châteaugontier, dont chacun remarquait la bannière chargée de très-nombreuses médailles et de couronnes remportées dans divers concours.

Grand festin des noces de Riquet à la Houppie. — Groupe d'une vingtaine d'enfants costumés en cuisiniers, et portant chacun les mets qui devaient figurer au festin: gigots, tête de veau, côtelettes, poissons, homards, pâtés et gâteaux, fruits, etc. La carpe et le brochet se donnant le bras ont eu un très-grand succès.

Puis venait Riquet à la Houppie et sa fiancée suivis de leur cour.

Char de Barbe-Bleue. — Composé d'une tour et d'une enceinte crénelée sur laquelle se tenait Barbe-Bleue, le coutelet à la main, mais qui paraissait fort ennuyé de l'immobilité à laquelle il était condamné.

Char du Petit-Poucet. — Chat Botté. — Le petit Chaperon rouge. — Ces diverses représentations ont été bien accueillies de la foule, non-seulement parce que les contes auxquels elles font allusion sont plus populaires que les autres, mais encore parce que les enfants qui jouaient ces divers rôles étaient fort gracieux dans leurs costumes.

Le Petit-Poucet était assis dans une botte gigantesque derrière laquelle se trouvaient ses petits frères. — Le char était traîné par quatre petits chevaux.

Peau-d'Ane et sa cour. — Peau-d'Ane n'était pas revêtu du costume légendaire; elle portait un long voile qui simulait assez mal la peau de l'animal à longues oreilles. Elle était entourée de seigneurs persans portant un riche et brillant costume.

Venait ensuite la musique municipale dont les accords alternaient avec les morceaux joués par la musique de Châteaugontier.

Le char de l'Agriculture portant des instruments

agricoles, des gerbes de blé, des moissonneuses avec leurs faucilles, précédé et suivi de faucheurs et de paysans en costumes bretons. A l'arrière du char se trouvaient des moutons gardés par des petits bergers et par une gracieuse bergère.

Ce char était traîné par six bœufs.

Puis venait le char des Mineurs et des Chau-fourniers, représentant le travail qui se fait dans l'intérieur des mines, et celui de l'extraction de la pierre calcaire et de la confection de la chaux.

Le char des quêtesurs.

Enfin la cavalcade se terminait par le char des magiciens, qui jetaient des bombons à la foule.

Là quète au profit des pauvres a produit une somme de 4,434 fr. 26.

Théâtre de Saumur.

DIRECTION CHAVANNES.

DIMANCHE 11 Mai 1879.

Une seule représentation extraordinaire par la Compagnie des Tournées Littéraires et Dramatiques (NOIROT, administrateur; DORNAY, directeur; DE PREIS, régisseur général).

M. ROSAMBEAU et M^{lle} MARIE LAURE, de la Porte-Saint-Martin; M. DUMORAIZE, ex-pensionnaire du Théâtre-Français; M. WALTER, de l'Odéon; M. SAUVIER, du Châtelet; M^{lle} CARINA, du Vaudeville; M^{me} MONTIGNAUD, de l'Anbigu.

Le grand succès du Théâtre-Français.

RUY-BLAS

Drame en 5 actes, de Victor Hugo.

Costumes nouveaux, identiques à ceux du Théâtre-Français.

Bureaux à 8 h.; rideau à 8 h. 1/2.

Voici la lettre que M. Victor Hugo a bien voulu adresser à M. H. Dornay, directeur des tournées artistiques et littéraires :

« Paris, 22 avril 1879.

Monsieur, je ne puis qu'approuver de tout mon cœur votre idée excellente. Je vous envoie, à vous et à vos chers artistes, tous mes vœux de succès. Partout où vous serez, je serai avec vous.

« Agrérez, pour vous et vos vaillants artistes, tous mes encouragements. »

« VICTOR HUGO. »

BULLETIN HEBDOMADAIRE DE LA BOURSE.

8 mai 1879.

Affaires peu nombreuses portant surtout sur les Rentes. Le 3 0/0 est à 79 fr. 45, le 5 0/0 à 113 fr. 92 et l'amortissable à 81 fr. 65. Les Sociétés de crédit paraissent avoir épuisé leur ardeur; la Société financière a vu ses actions montées à 537 fr. 50, la Banque d'Escompte se repose à 650 fr., le Crédit Lyonnais est à 673 fr. 75, la Société générale se relève à 490 fr., la Banque Franco-Italienne est à 463 fr. 35, et l'Union générale, après avoir résolu franchi le cours de 600 fr., se voit cotée à 625 fr. L'emprèvement des actionnaires à souscrire les actions nouvelles qui leur sont exclusivement réservées, explique facilement cette hausse.

Les titres des grands chemins de fer sont toujours recherchés: le Nord est à 1,495 fr., l'Orléans à 1,182 fr. 50, le Lyon à 1,140 fr., l'Ouest à 767 fr. 50, l'Est à 707 fr. 50, et le Midi à 872 fr. 50.

Il est question d'un grand emprunt turc patronné par l'Angleterre; ce bruit a besoin d'être confirmé.

B. DES H.

Faits divers.

Mort foudroyée. — Un affreux accident vient de plonger dans la douleur une excellente famille de paysans du bourg d'Aillas (Aisne).

Lundi dernier, trois personnes de cette famille, le père, sa belle-fille et un de ses fils âgé de vingt ans, travaillaient dans un champ de froment, situé à la jonction des deux vallées de la Bassalle et de la Lisolle.

Le ciel était chargé de nuages, mais l'air était frais, et rien ne faisait présager l'orage; la pluie, commençant à tomber assez abondamment, ces trois personnes coururent se mettre à l'abri, le père contre une haie, la jeune femme près d'un chêne, et le jeune homme à trente mètres plus loin, sous un autre chêne; un instant après, un coup de tonnerre assez faible se fit entendre, un second le suivit de près; le père alors appela son fils en le pressant de venir le trouver et de s'éloigner de cet arbre sur lequel l'orage pouvait tomber.

A peine avait-il donné cet avertissement, qu'un troisième coup de tonnerre, cette fois avec une détonation épouvantable, déchira les nuages, et un serpent de feu s'abattit sur le chêne, au pied duquel était Justin Sacriste, pénétra dans le tronc de l'arbre et vint sortir, en faisant voler l'écorce au loin et avant de se perdre dans la terre, au-dessus de la tête du malheureux jeune homme, qui roula à terre sans faire un mouvement, sans pousser un cri.

Son père était déjà près de lui, ainsi que sa belle-sœur; ils essayèrent de le soulever; il leur semblait, tant le coup avait été rapide, qu'ils pourraient, par leurs soins, le rappeler à la vie. Hélas! tout était fini, l'asphyxie avait été complète, la mort instantanée, et cependant le feu n'avait brûlé que légèrement les cheveux de la victime et noirci son visage; pas la moindre égratignure sur son corps.

Médecine

I. Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte : 2 fr. 50.

II. Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de saive, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses. — Le VIN de BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou l'exercice; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille : 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET :

Elisir dentifrice de Dethan : le flacon... 2 fr.

Poudre dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.

Opiat dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.

Dépôt chez ADR. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcères, rations, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescierie du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N^o 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N^o 65,311.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescierie m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescierie m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N^o 45,270.

PHthisie. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Les Biscuits de Revalescierie, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescierie chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRÉHAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGRON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMET, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 MAI 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	79 40	10		Crédit Foncier colonial	380			Canal de Suez	740		3 75
2 % amortissable	91 50	10		Crédit Foncier, act. 500 f.	707 50			Crédit Mobilier esp.	463 50		7 50
4 1/2 %	110 30			Obligations foncières 1877	377	50		Société autrichienne	371 25	1 25	
5 %	118 00			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	675			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	510			Crédit Mobilier	483 75		1 25	Orléans	380 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	348			Crédit foncier d'Autriche	340			Paris-Lyon-Méditerranée	376		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516 50			Est	706 95			Est	370		
1868, 4 %	530			Paris-Lyon-Méditerranée	438 75		1 25	Nord	382 50		
1869, 3 %	451			Midi	671 25		1 25	Ouest	376		
1871, 3 %	403			Nord	1495		2 50	Midi	376		
1876, 4 %	519			Orléans	1187 50		2 50	Paris (Grande Ceinture)	375		
1876, 4 1/2 %	517 40			Ouest	706 25		1 25	Paris-Bourbonnais	376 50		
Banque de France	3035			Compagnie parisienne du Gaz	1267 50			Canal de Suez	500		
Comptoir d'escompte	800			C. gén. Transatlantique	370						
Crédit agricole	430										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
 (Service d'hiver, 9 décembre).
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
 8 — 56 — — omnibus-mixte.
 1 — 25 — — soir, omnibus-mixte.
 4 — 10 — — express.
 7 — 15 — — omnibus.
 10 — 37 — — (s'arrête à Angers).
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.
 8 — 21 — — omnibus.
 9 — 40 — — express.
 12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
 4 — 44 — — omnibus-mixte.
 10 — 28 — — express-poste.
 Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

SAISON D'ÉTÉ 1879

A LA BELLE JARDINIÈRE

26, Rue d'Orléans, SAUMUR

GRANDE MISE EN VENTE DE NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Par suite de l'extension toujours croissante de ses affaires, la MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE vient de créer deux nouveaux magasins au premier, l'un affecté au rayon de vêtements noirs et l'autre aux rayons de costumes enfants et jeunes gens. Cette maison se recommande par le choix et le grand assortiment de ses vêtements, qui sont irréprochables sous le rapport de l'élégance, de la solidité et surtout du bon marché.

VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.
ADJUDICATION
 Jeudi 22 mai 1879, à midi.
 En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,
DES BIENS
 Ci-après,
 Dépendant de la succession Juchault :
 1^o MAISON, à Saumur, rue d'Orléans, n° 91, avec jardin et remise, ayant issue sur la rue Bodin ;
 2^o MAISON, à Saumur, rue Bodin, n° 18, avec jardin.
 On pourra traiter avant l'adjudication.
 S'adresser audit notaire. (239)

Etude de M^e TAHET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).
A VENDRE
TROIS BELLES MÉTAIRIES
 SE JOIGNANT
 Situées cantons de Vihiers et d'Argenton-Château,
 D'une contenance totale de 190 hectares et d'un revenu net d'impôts de 10,315 francs 50 centimes, constaté par baux authentiques.
 Pour traiter, s'adresser audit notaire. (179)

JOLIE MAISON
 AVEC JARDIN
A LOUER
 PRÉSENTMENT,
 Impasse de la Marchalerie.
 S'adresser à M^{lle} CLEMENTINE, 11, rue du Pavillon. (226)

A VENDRE
UN BEAU JARDIN
 De 11 ares environ, clos de murs, situé à l'entrée du Pont-Fouchard, pavillon dans le jardin.
 S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
FONDS DE SERRURERIE
 Rue Saint-Nicolas, 48,
 S'y adresser, à M. DROUHAU, ou à M. PICHAT, quai du Gaz.

A LOUER
GRANDS ET VASTES MAGASINS
BELLE CAVE
 Pouvant servir de magasin.
 Place du Roi-René.
 S'adresser à M. PICHAT. (54)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
UNE TRÈS-BELLE MAISON
 Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,
 Actuellement occupée par M^e Le Ray, avoué.
 S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
BELLE MAISON
 Rue d'Orléans, 73, à Saumur.
 Cette maison comprend : salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout ; Cour, écurie, remise, pompe et caves.
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
GRANDE ET BELLE CAVE
 Hors d'inondation,
 Rue de l'Hotel-Dieu, n° 4.
 S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
 Ou pour la Saint-Jean prochaine,
PORTION DE MAISON
 S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A VENDRE
VINS VIEUX ET NOUVEAUX
 Rouges et blancs,
 Provenant de la Tour-de-Meuve.
 S'adresser à M. MOREAU-BARIER, propriétaire, 13, rue de l'Ancienne-Messagerie, Saumur. (94)

A VENDRE
BEAU ET BON CARROSSIER, excessivement sage, pouvant trainer un fort poids, taille 1 mètre 65 centimètres, bai.
Prix : 1,000 francs.
 S'adresser au bureau du journal.

MAISON DE CONFIANCE
FILS FER GALVANISÉS
 Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n° 28, à Saumur. (70)

UN COMPTABLE, muni de bonnes références, demande un emploi ou des écritures de quelques heures.
 S'adresser au bureau du journal.

DÉPOT
DES FORGES DU BERRY
SPÉCIALITÉ
DE FILS GALVANISÉS
 Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote ce fil fer 57 fr. les 100 kil., n° 16. Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription : **Fil fer du Berry.** (75)

OFFRE D'AGENCE
 Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. — Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants. (165)

VICHY
 Plus de Mauvaises Digestions
 Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.
 Chez M. DÉMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.
 Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

5^e MONTRÉ ronde, montre plate à cylindre, 10^e. — Remontoirs simili-OR, garantis 2 ans 14 fr. — Montres tout argent à 8 rubis gar. 3 ans, 18 et tout OR, 48 etc. Env. p. du tarif. S'adr. à G. Tribaudou à Besançon (Doubs)

5^e MONTRÉ ronde, montre plate à cylindre, 10^e. — Remontoirs simili-OR, garantis 2 ans 14 fr. — Montres tout argent à 8 rubis gar. 3 ans, 18 et tout OR, 48 etc. Env. p. du tarif. S'adr. à G. Tribaudou à Besançon (Doubs)

GUÉRISON du BÉGAÏEMENT
 en 20 jours.
 Ecrire à M. GUÉRIN-PASCAL, Ecommoy (Sarthe). (184)

GUÉRISON
 rapide & sûre
 PAR LE
Sirope Benzoiné
 de Ch. SERRÉS
 Pharmacien
 31, rue d'Amsterdam
 PARIS
 Se trouve aussi dans toutes les bonnes pharmacies.
 Prix : 3^e le flacon.

LA GAZETTE DE PARIS
 Le plus grand des Journaux financiers.
 HUITIÈME ANNÉE
 Paraît tous les Dimanches.
 PAR AN
4 FRANCS
 Cours officiels de toutes les valeurs cotées sur nos Bourses.
 ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F^r LA Première Année
 Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
 des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
 PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS.
 Document inédit, contenant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
 ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE
 50, Rue Taitbout - Paris.
LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taitbout, les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.
 Saumur, imprimerie P. GODET.